

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 37 (1991)  
**Heft:** 33  
  
**Rubrik:** Droit de parole

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Chers compatriotes,

**Le haut intérêt attaché à vos derniers articles consacrés à l'identité de la Suisse et l'avenir de ses institutions politiques conduit un de vos fidèles lecteurs à vous soumettre ses réflexions, quelque peu philosophiques sans doute mais qui, dans le climat de morosité actuel, le conduit à estimer que notre pays, une fois encore, est capable de surmonter les épreuves qui seront les nôtres dans un proche avenir.**

Pour quelles raisons suis-je, aujourd'hui, double-national ? Né en Suisse en 1914, mes parents sont partis en France en 1921. Quoique ne m'exprimant qu'en dialecte alémanique, j'ai eu le bonheur, dans une école communale parisienne, de faire connaissance avec une France libre, généreuse, où des instituteurs dévoués, ayant foi en leur mission, m'ont permis de retrouver une atmosphère chaleureuse, une éthique morale où l'ensemble des écoliers, riches, pauvres, croyants ou agnostiques se côtoyaient avec le même petit tablier noir... C'est encore en France, quelques années plus tard, que j'ai retrouvé l'histoire de mes aïeux, ce peuple suisse combien indépendant et plein de ressources qui, ayant mis son ingéniosité au service de la communauté, lui avait permis de repousser avec succès l'intrusion des chefs étrangers. C'est pourquoi l'indépendance des Suisses à l'égard des empereurs, des ducs, et, dans une certaine mesure des papes, ne pouvait me laisser indifférent, notamment lorsqu'il était question de la trame des croyances spirituelles humanistes d'un

Zwingli, lors de la Réforme. C'est dans ce contexte où Coeur et Raison sont à la recherche d'une voie commune que je me retrouve à Berne en 1933 pour effectuer mon service militaire. Et nous voici en 1938 où l'on m'accorde la naturalisation française, puis 1939, année faste : celle de mon mariage avec une Française... mais trois jours plus tard, il me fallait partir aux armées... Et aujourd'hui ? Un demi-siècle s'est écoulé et les temps ont changé ! La Suisse s'interroge sur son avenir, sur son identité... mais quels pays, en Europe et ailleurs, ne se posent pas de questions ! C'est que nous sommes passés à un monde angoissé et inquiet. Au mélange de saine révolte contre l'inacceptable misère ou la résignation, succède la conviction que tout pourrait être possible, mais que les moyens pour accéder à la justice aboutissent fatalement à un échec total détruisant les valeurs et instituant le règne de l'ennui et du dégoût de vivre... problèmes de la drogue... que ce soit à Zurich, à Paris, à Berlin, à Londres, en Scandinavie... et la jeunesse, trop souvent, qui croit ne plus avoir à lutter, car tout semble résolu, ou qui imagine, devant l'échec des adultes, que rien ne peut plus être tenté, sombre dans l'absurde et trompe son désespoir en s'endettant dans le paradis fallacieux des besoins artificiels où elle vend son âme en devenant objet... Que faire ? M. Edgard Tripet, Président de la

Commission Nationale Suisse pour l'UNESCO dans "Quel visage à l'avenir de la Suisse" (Messager Suisse Juillet/Août 1991), me paraît résumer excellemment la question en écrivant (p.25) : "Est-ce que les conditions dans lesquelles une identité suisse s'est épanouie au fil des siècles sont encore suffisamment présentes en ce XXème siècle finissant pour que la Suisse doive continuer à s'accrocher à son passé, et à ce que son passé a fait d'elle..." Première réponse, de portée générale, liée à des constantes de l'histoire. L'Occident semble avoir oublié l'oeuvre d'un esprit universel, le plus grand historien philosophe de l'Islam et l'un des plus éminents de tous les temps : Ibn Khaldoun (1332-1406) qui a écrit une oeuvre monumentale sur l'histoire des sociétés humaines, en essayant de découvrir ses lois rationnelles et le rôle déterminant du comportement humain sur son déroulement historique. Liant l'observation personnelle de l'homme politique à la réflexion théorique, il note l'influence de paramètres tels que le climat, la géographie ainsi que les facteurs spirituels et moraux susceptibles de façonner le devenir humain. Il s'interroge sur les raisons qui ont conduit à la décadence des grandes civilisations du passé et constate avec amertume le déclin progressif du monde islamique au XIVème siècle. Dans sa classique "Mouquaddima", il brosse pour la première fois un schéma des normes intellectuelles qui constituera une part importante de l'héritage de l'Islam recueilli par l'Occident, notamment lorsque Ibn Khaldoun affirme qu'une nation ne peut devenir forte, dynamique, que

si ses structures sont étayées par des intérêts communs qui seront ressentis sous forme d'un idéal apparenté au patriotisme. L'étude du passé, dit-il, prouve que l'Etat, le plus souvent, s'affaiblit progressivement et se désintègre en général à la seconde ou troisième génération par suite du laxisme découlant de l'égoïsme et du goût du luxe, d'où la disparition du sens de la communauté et sa mise en tutelle par les puissances extérieures présentant les facteurs de cohésion requis. Mais que penser plus précisément de l'oeuvre d'Ibn Khaldoun à propos d'une identité suisse ? Concernant le passé : constatons d'ores et déjà que si la Suisse n'a pas été envahie lors des deux dernières guerres mondiales, elle le doit à la cohésion, au patriotisme de l'ensemble de ses concitoyens et à une force de dissuasion crédible. Concernant le présent : que voulait dire Ibn Khaldoun lorsqu'il parlait d'intérêts ressentis sous forme d'un idéal apparenté au patriotisme ? Ne serait-ce pas, transposé à ce jour : - Le travail qui devrait permettre de créer des richesses susceptibles d'être réparties au mieux des intérêts de la communauté ? - La lutte contre le chômage, ce fléau qui conduit à l'affaiblissement des institutions suivi de son cortège de grèves et de conflits sociaux à caractère politique qui, trop souvent, donnent préséance aux intérêts catégoriels au

**“Tant mieux mon frère si tu es différent de moi puisque ainsi tu m'enrichis”.**

détriment de ceux de l'ensemble du pays ? Si la Suisse connaît à ce jour un faible taux de chômage, envié par la plupart des nations, ne le doit-elle pas, pour une bonne part, à la cohésion de ses concitoyens qui savent que leur liberté n'est que la contrepartie d'un travail de qualité exigeant non seulement technicité, compétence et minutie, mais également de l'opiniâtreté dans la recherche de marchés extérieurs hautement concurrentiels certes, mais dont les partenaires sont solvables ? Dans un tel contexte, une démocratie référendaire avec droit d'initiative à l'exemple de la Suisse peut, certes, présenter l'inconvénient de retards d'adaptation, mais en contrepartie, la consultation peut être ressentie comme un puissant facteur d'union, notamment lors de circons-

tances graves où le concitoyen se sent directement concerné, en sachant que son avis jouera un rôle direct dans les décisions qui seront prises. Il ne me semble pas déraisonnable d'imaginer que dans ces conditions extrêmes, un tel vote puisse être ressenti en tant qu'adhésion à une éthique proposant un idéal capable de transcender l'individu en lui justifiant, au besoin, qu'il s'y sacrifie. Concernant l'avenir : le refus de la Suisse d'adhérer à la Communauté Européenne (CE) qui s'expliquait à l'époque, doit nécessairement, me semble-t-il, être révisé à bref délai, car elle se trouverait coupée de ses principaux partenaires. L'on regrettera que l'on ait bâti une Europe d'intérêts économiques avant une Europe politique ; quoiqu'il en soit, les courants de pensées qui se font

jour dans la Européenne en ralisme perme que cet obstacl Pour ma part, à ce jour sinon à la sagesse de qui auront la préserver notre redéfinition de la C.E. puis à c suisses qui, u scelleront notre J'imagine la q pourrait me poser. Après tant d'années à l'étranger, ai-je gardé une identité suisse ? Je ne doute pas que mon épouse vous répondrait, en riant et à simple titre d'exemple, que la vérification de mes notes de restaurant font l'objet, paraît-il, d'un rite curieux : Zwölf... sechs... ach-zehn... usw... qui se termine, paraît-il, par "richtig". Et mon épouse ? Un exemple encore.

Nous nous mouillions récemment, bien chaussés et sacs à dos, sur un sentier pédestre au-dessus de Saas-Fee. Un arrêt déjeuner sur la moraine conduit à un entretien com- muni sympathique avec deux dames autochtones, visible- ment sportives, quoique âgées. Je déclinais notre identité, dit à mon épouse : Eh bien, à vous voir, je pensais que vous étiez de chez nous ! D'où sa réponse, dans un éclat de rire : "Les amis suisses de mon mari me considèrent effectivement comme l'une des vôtres". Et, se tournant vers moi, elle ajouta : "Saint Exupéry n'a-t-il pas écrit : "Tant mieux mon frère si tu es différent de moi puisque ainsi tu m'enrichis".

Max Berli. Cannes

2000033 0004550 9999 1001 00439  
 BIBLIOTHEQUE NATIONALE  
 15 HOLLWYLSSTRASSE  
 CH-3003 BERNE  
 SUISSE

suite page 9

d'harmonisation bancaire.

### Discretion obligée des banques

L'échange d'informations bancaires entre les autorités de surveillance des 19 états membres est l'un de ses principes généraux dont l'application s'avère délicate pour les banques suisses, fait encore remarquer le secrétaire général de l'Association Suisse des Banquiers. L'ampleur des informations

qui devront être échangées et l'usage qui pourra en être fait restent flous. Jean-Paul Chapis voudrait une collaboration "la plus souple possible", qui permette aux banques suisses de ne pas révéler plus de détails qu'actuellement. Mais il ne pourra pas faire valoir son point de vue, en tout cas pas par la voie du comité consul-

tatif bancaire. D'autres situations sont tout aussi sensibles. C'est le cas en particuliers des critères qui seront utilisés dans l'EEE pour évaluer la solidité financière d'une banque, sa solvabilité ou sa manière de prendre en compte les risques du marché. Le Comité consultatif bancaire définira, pour tous les pays de l'EEE, les coefficients comptables propres à assurer la sécurité des épargnants et la stabilité monétaire du futur EEE.

En dépit de cette exclusion du comité consultatif bancaire, le comité de l'ASB continue de soutenir pour le moment l'EEE, dans l'espoir que d'autres voies d'associations seront trouvées. Par exemple, la Commission de la CE pourrait consulter les experts de l'AELE avant de soumettre ses propositions législatives au Conseil. Mais cette faveur n'a jusqu'à ici pas été accordée. Et si un jour elle l'était, ce serait la Commission elle-même qui déterminerait le contenu de la consultation. Le même son de cloche nous parvient de Bruxelles : le principe de la non participation de l'AELE au comité consultatif bancaire est acquis, indique le porte-parole de la CE à Genève,

Karl Falkenberg. Mais la Communauté cherche encore à trouver un moyen d'assurer une "participation/information" de l'AELE en matière bancaire. "Pour Bruxelles, le dossier n'est donc pas encore clos", affirme-t-il.

### Soutien incertain des banques

Un échange de lettres entre l'AELE et la CE est d'ailleurs prévu sur cette question, indique le chef suppléant du bureau de l'intégration, Giovanni-Antonio Colombo. Il devrait avoir lieu d'ici au paragraphe du Traité sur l'EEE, le 18 novembre. A ce stade, rien n'indique pourtant qu'une telle collaboration sera possible. Et "c'est naturellement beaucoup plus difficile (de l'obtenir) après, qu'au moment où on a négocié", indique G.A. Colombo. En attendant, Jean-Paul Chapis ne veut pas présager de la décision définitive de son association de soutenir ou non l'EEE. Les banques ont en effet toujours dit que la participation de la Suisse au comité consultatif bancaire était un élément déterminant.

**Pour ceux que l'Europe intéresse**  
**CADMOS consacre son numéro d'automne aux "Chemineurs de l'Europe - Du Congrès de la Haye à l'effondrement du communisme".**

CADMOS, Villa Moynie, 122, rue de Lausanne, CH-1202 Genève